

- informer davantage, et mieux: campagnes d'info, organisation de réunions... flyers...
- limiter les mandats → renouveler le paysage syndical.
- fusion IRPP + rep. univ ATE (loi TRAVAIL le prévoit déjà)

B) L'éclatement du paysage syndical et de la négociation

→ rappel des niveaux de négociation: interprofessionnel, branche, entreprise)
= multiplication des échelles, ϕ cohérence.

csq = conséquence

↳ csq: 700 branches professionnelles dont 400 qui ne couvrent que quelques millions de salariés. → inflation, donc illisibilité. c/ 50 branches en Allemagne, qui couvrent + des 3/4 des salariés.

→ rappel avant loi de 2008 sur la rénovation du dialogue social: présomption d'irréfragabilité pour certains syndicats ex CGT, CFDT, MEDEF, FO...

Depuis: critères cumulatifs appréciés dans leur globalité: ancienneté sup à 2 ans, effectifs, transparence \$, indépendance....

Good " car paysage syndical trop fermé à la nouveauté et au renouvellement → modernisation syndic. avec à terme, l'apparition de nrx syndicats.